

SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE "COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS"

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

BUREAU SYNDICAL

SÉANCE DU MERCREDI 16 OCTOBRE 2024 À 18 h 30

Nombre de délégués : 31

Date de la convocation et
d'affichage : 10 octobre 2024

Présents à la séance : 19

L'an deux mille vingt quatre, le seize octobre à 18 h 30, le Bureau Syndical de la "Communauté du Béthunois", s'est assemblé en Salle d'Honneur de la Mairie, à AUCHEL, sous la présidence de Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président du SIVOM de la Communauté du Béthunois, suivant convocation faite le 10 octobre 2024.

Étaient présents :

HENNEBELLE André (Allouagne), CARRE Nicolas (Auchel), GIBSON Pierre-Emmanuel (Béthune), ELAZOUZI Hakim (Béthune), MASSART Yvon (Chocques), DECOURCELLE Catherine (Drouvin-le-Marais), MULLET Rosemonde (Ecquedecques), MALBRANQUE Gérard (Essars), DOUVRY Jean-Marie (Festubert), OGIEZ Gérard (Fouquereuil), DELORY Bertrand (Gonnehem), CARAMIAUX Jean-Marie (Hersin-Coupigny), COQUERELLE Alain (Labourse), DELANNOY Alain (Lapugnoy), SZCZEPANIAK Caroline (Marles-les-Mines), HENNEBELLE Dominique (Sailly-Labourse), JURCZYK Jean-François (Vaudricourt), MEYFROIDT Sylvie (Vendin-lez-Béthune), CHRETIEN Bruno (Verquigneul)

Ont donné pouvoir :

DUBY Sophie donne pouvoir à JURCZYK Jean-François, HERNU Stéphane donne pouvoir à MEYFROIDT Sylvie, HAPPIETTE Jean donne pouvoir à GIBSON Pierre-Emmanuel, TASSEZ Thierry donne pouvoir à COQUERELLE Alain

Étaient Absents Excusés :

LEFEBVRE Nadine, VAAST Stephan, LECOMTE Maurice, JOMBART Simon, BERTIER Jacky, DELANNOY Marie-Josèphe, MARCELLAK Serge, DUCLOY Nadine

Monsieur Alain COQUERELLE, délégué(e) de la commune de Labourse, ayant été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, les a acceptées.

Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, ouvre la séance.

Délibération n°DBS_2024_014

Bureau Syndical du 16 octobre 2024

Code service : 722

EHPAD FREDERIC DEGEORGE - PARTENARIAT AVEC L'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF "LEO LAGRANGE" D'ANNEZIN - SIGNATURE D'UNE CONVENTION

L'EHPAD Frédéric DEGEORGE du SIVOM de la Communauté du Béthunois mène des actions visant à ouvrir l'établissement sur son environnement local et à créer du lien social en favorisant les partenariats avec le tissu associatif et institutionnel.

A cette fin, il souhaite développer les échanges entre les enfants et adolescents de l'Institut Médico-Educatif « Léo Lagrange », situé sur la commune d'Annezin, et les résidents de l'EHPAD Frédéric DEGEORGE autour d'un projet commun, défini au préalable par les animateurs de l'EHPAD en lien avec le personnel éducatif de l'IME.

Les objectifs de ce partenariat sont de favoriser les rencontres intergénérationnelles et mettre en œuvre des activités communes, visant à promouvoir l'inclusion sociale et la participation active des deux établissements. En outre, cette action s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de vie des résidents, et notamment dans les orientations du CPOM.

La convention correspondante définit les engagements réciproques entre l'Institut Médico-Educatif « Léo LAGRANGE » et l'EHPAD Frédéric DEGEORGE du SIVOM de la Communauté du Béthunois; elle prend effet à compter de la date de signature par les deux parties, et est conclue pour une durée de 1 an, renouvelable 3 fois par tacite reconduction.

Considérant les bienfaits de ces rencontres intergénérationnelles pour les résidents,

Après avis favorable de la Commission Solidarité-Santé du 1er octobre 2024, et de la Commission Administration Générale, Planification et Finances du 9 octobre 2024,

Monsieur le Président demande au Bureau Syndical de bien vouloir l'autoriser ou autoriser la Vice-Présidente déléguée à signer la convention de partenariat entre l'Institut Médico-Educatif « Léo LAGRANGE » d'Annezin et l'EHPAD Frédéric DEGEORGE du SIVOM de la Communauté du Béthunois.

ADOPTÉ

Fait en séance les jours, mois et an que dessus
"Suivent les signatures"
Pour extrait conforme

